

Onboarding dLIS pour les particuliers

(par exemple candidat·e·s ou personnel des écoles de pilotage)

1. Créer un compte AGOV

AGOV est la connexion officielle des autorités suisses. Elle est déjà utilisée dans plusieurs cantons pour des services en ligne, comme par exemple la déclaration fiscale.

L'objectif d'AGOV est que vous n'ayez besoin que d'un seul identifiant pour toutes vos démarches administratives numériques, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal.

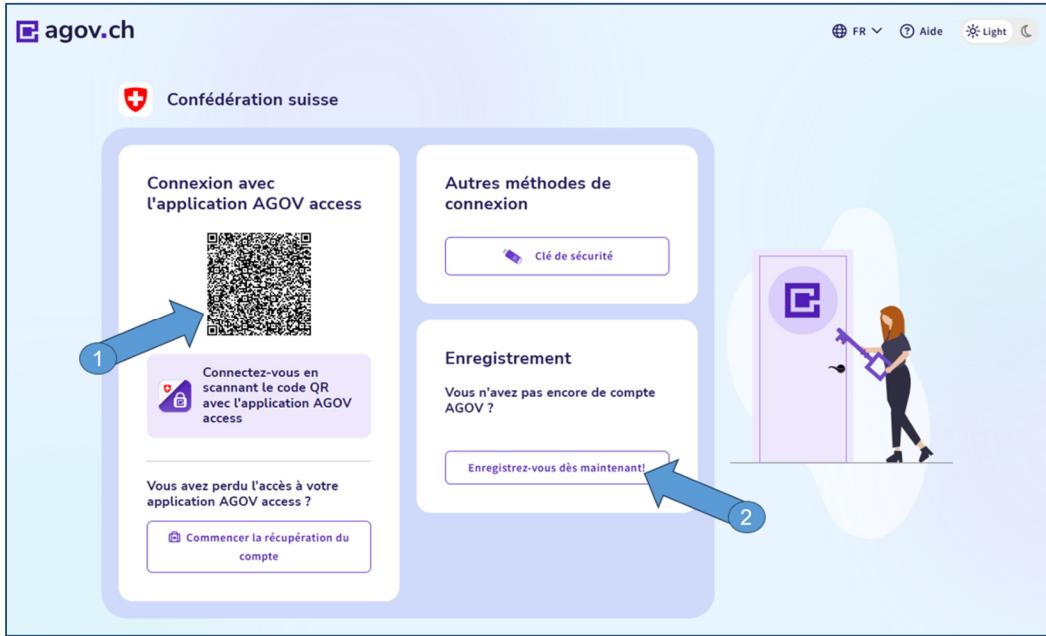
Nous vous recommandons d'utiliser une adresse e-mail privée.

→ Pour vous connecter / vous inscrire avec un compte AGOV, ouvrez le lien suivant:

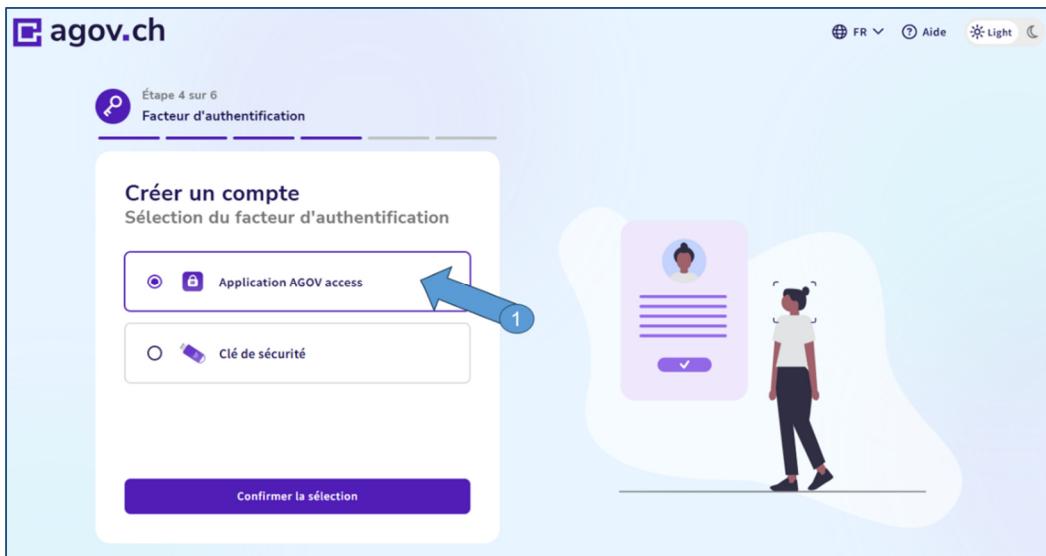
<https://www.dlis.bazl.admin.ch/> sélectionnez la flèche 1.



Si vous possédez déjà un compte AGOV, scannez le code QR sur la page suivante à l'aide de l'application AGOV access. Si vous ne possédez pas encore de compte AGOV, sélectionnez la flèche 2.



Suivez les instructions jusqu'à arriver à la page suivante, puis sélectionnez la flèche 1 et continuez à suivre les instructions.



Si vous possédez déjà un CH-Login, sélectionnez «Oui», sinon «Non», et suivez les instructions.

Bienvenue "Votre Nom"

Vous utilisez AGOV, le login des autorités suisses. Nous venons de vérifier s'il existe un compte CH-LGIN utilisant la même adresse e-mail que votre AGOV-Login.

Aucun compte CH-LGIN détecté avec l'adresse e-mail

"Votre adresse e-mail"

!

Nous n'avons pas trouvé de CH-LGIN correspondant à cette adresse e-mail.
Si vous utilisez CH-LGIN avec une autre adresse e-mail et souhaitez transférer les droits d'accès correspondants vers votre nouveau AGOV-Login, sélectionnez «Oui» ci-dessous.

De quelle manière souhaitez-vous procéder? Attention, veuillez choisir votre réponse avec considération!

Oui, j'ai un CH-LGIN. Je veux transférer les droits d'accès à mon AGOV-Login.

Non, je n'ai pas de CH-LGIN.

Continuer

2. Onboarding dLIS

Connectez-vous avec votre compte AGOV ou CH-Login. Après la connexion, le processus d'onboarding démarre automatiquement. Saisissez vos coordonnées. Ensuite, téléchargez une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport.